



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Généralisation du protocole féminicide : où en est le Gouvernement ?

Question écrite n° 7295

Texte de la question

Mme Sarah Legrain alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur l'action du Gouvernement concernant les féminicides. Depuis sa dernière interpellation sur le sujet en date du 8 mars 2023 et toujours sans réponse, six femmes de plus ont été assassinées. Mme la députée souhaite rappeler que dans bien des cas, lorsqu'un homme tue sa compagne ou son ex-compagne, souvent après des années de violences intrafamiliales, s'ajoutent d'autres victimes : des enfants traumatisés, orphelins de mère et parfois de père en cas de double meurtre ou de suicide. Sur les six femmes tuées en mars 2023, toutes avaient des enfants. Yamina était mère d'une adolescente, Francisca mère d'un enfant de 11 ans, Cécile mère de trois enfants, Mathilda mère de deux enfants, Isabelle mère de cinq enfants. Nadège a été poignardée devant sa fille de 12 ans qui a pris la fuite. Ce sont treize enfants victimes collatérales de ces féminicides. En 2022, 140 enfants ont perdu au moins l'un de leurs parents dans un meurtre par conjoint. Depuis 2015, il existe un protocole féminicide expérimenté pendant plusieurs années en Seine-Saint-Denis. Il prévoit un placement provisoire en urgence des enfants auprès de l'aide sociale à l'enfance avec un suivi pédopsychiatrique. Entre 2016 et 2022, année de sa généralisation sur l'ensemble du territoire, 37 enfants ont été pris en charge. Afin que tous les enfants et familles vivant ce traumatisme puissent recevoir un traitement égal, elle souhaite savoir combien de commissariats ont décliné le protocole féminicide depuis sa généralisation et combien d'enfants ont pu être accompagnés dans toute la France.

Données clés

Auteur : [Mme Sarah Legrain](#)

Circonscription : Paris (16^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7295

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 avril 2023](#), page 3499

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)